### RÈGLEMENT

### 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- a) Ouverte à toute personne majeure et dans la limite des places disponibles,
- b) Engagement sur l'honneur de non participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile,
- c) La participation à la brocante exige le respect des clauses de ce règlement.

### 2 - CRÉNEAUX HORAIRES :

La brocante se déroule de 9 h à 18 h.

Installation des stands entre 6 h 30 et 8 h (SANS EMPIÉTER SUR LA VOIE DE CIRCULATION).

Les véhicules devront impérativement être retirés de l'espace brocante à 8 h 30.

Les emplacements doivent être aménagés au plus tard à 9 h.

Aucun véhicule ne doit entrer, ni circuler sur l'espace avant 18 h, heure de clôture de la brocante.

### 3 - EMPLACEMENTS:

- a) Quel que soit le motif, tout emplacement réservé et réglé ne pourra être remboursé.
- b) Les emplacements sont attribués au moment de l'inscription par ordre d'arrivée.
- c) Aucun emplacement ne pourra être réglé le jour même.

### Tout emplacement payé et non occupé à 8 h 30, pourra être attribué à un autre exposant.

- d) Les zones palières permettant l'accès aux maisons ne sont pas comptées dans les mètres facturés. Elles doivent donc rester dégagées.
- e) Il est interdit d'exposer sur les rebords de fenêtres ou volets qui ne sont pas les siens

### 4 - IMPÉRATIVEMENT :

Comme le prévoit l'arrêté préfectoral, un contrôle des stands sera effectué au cours de la journée. Tout professionnel non justifié se verra refuser la possibilité de participer à la brocante sans procédure de remboursement. Le nombre de professionnels sera limité.

IL EST IMPÉRATIF DE PRÉSENTER LE REÇU DU TRÉSOR PUBLIC LORS DE CE CONTRÔLE.

### 5 - RESTAURATION, BAR:

Seules les associations de Noisiel et les professionnels proposeront la vente de produits alimentaires et de boissons.

### 6 - OBLIGATIONS DU PARTICIPANT :

- Les objets exposés sont la propriété du participant et ne doivent pas avoir été achetés récemment dans le seul but de les revendre à la brocante.
- La liste des objets mis en vente est à rédiger sur le bulletin de participation.
- Le stand sera tenu par le signataire du bulletin d'inscription.
- Les CD et films gravés ou enregistrés sont interdits à la vente, de même que les armes blanches ou tout autre type d'arme.

# **BROCANTE**

## **DIMANCHE 19 MAI 2024 DE 9 H À 18 H**

### CITÉ OUVRIÈRE

#### Tarifs:

- NOISIEL (riverains de la zone brocante et particuliers) : 6 €m
- NOISIEL (associations) : 7 €/m
- HORS NOISIEL (particuliers): 8 €/m
- PROFESSIONNELS DE BROCANTE : 15 €/m

### Permanences d'inscription (salle Planas à l'Hôtel-de-Ville) :

- Jeudi 21 mars de 17 h 30 à 20 h : riverains de la zone brocante
- Jeudi 21 mars de 20 h à 21 h : habitants du quartier Menier

### Permanences d'inscription (Pôle culturel "Michel-Legrand")

- Jeudi 28 mars de 17 h à 19 h 30 : Noisiéliens (particuliers)
- Jeudi 28 mars de 19 h 30 à 20 h 30 : professionnels de brocante, associations de Noisiel, particuliers hors Noisiel.

### Pré-inscription en ligne (du 29 mars au 3 mai) :

Sur l'Espace citoyens (accès depuis le site internet de la Ville)

Inscription validée auprès du service culture/animation après réception du paiement **OU** 

### Inscription par courrier (du 29 mars au 3 mai) :

Transmettre le bulletin d'inscription complété, avec les pièces justificatives, au Pôle culturel. 34 cours des Roches.

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjours)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- KBIS pour les professionnels de brocante (de moins de 3 mois)
- Règlement (par chèque uniquement) et libellé à l'ordre de RRNO RÉGIE CENTRALE
- Une enveloppe timbrée avec votre nom et adresse postale.

Le coupon attestant de votre réservation vous sera renvoyé par courrier ou sera à récupérer au Pôle culturel.

Aucune inscription ne sera effectuée par téléphone ou par mail.



Renseignements : service culture/animation :

01 75 73 79 93





BULLETIN D'INSCRIPTION
Nom :Prénom :
Adresse:
Code postal : Ville :
Téléphone domicile :Portable :
DOCUMENTS À PRÉSENTER
□ carte nationale d'identité OU □ passeport OU □ permis de conduire OU □ carte de séjour et □ justificatif de domicile et □ KBIS pour les professionnels de brocante
N° du document Date de délivrance : / /
Préfecture ou sous-préfecture ayant délivré le document :
Choix du secteur : (n° 1 à 5 sur plan ci-contre)
Etre à côté de :
(les demandes et vœux seront traités selon les possibilités, dans la limite des emplacements disponibles et après réception du bulletin d'inscription et du règlement)
NOMBRE DE MÈTRES RETENUS : MONTANT PAYÉ : € (espèces - chèque)
LISTE OBLIGATOIRE DES OBJETS PERSONNELS ET USAGÉS MIS EN VENTE :
ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU PARTICIPANT
Je soussigné(e)   Mme M.  Atteste par la présente l'exactitude des renseignements portés sur le bulletin d'inscription,  Atteste avoir pris connaissance du règlement de la manifestation,  Déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal),  Déclare que les objets exposés usagés, mobiliers ou autres, destinés à la mise en vente ou à l'échange sont ma propriété (article L310-2 du code de commerce),  Déclare que les dits objets n'ont pas été achetés récemment dans le but d'être revendus ce jour.
Fait à Noisiel le : / 2024 Signature :
Faire précéder de la mention "lu et approuvé"  Fait à Noisiel le : / 2024 Signature :
Faire précéder de la mention "lu et approuvé"

